

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL DE NEUVRE**

L'an **deux mille vingt et un, le Neuf du mois d'Avril**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire**, à la salle de la maison des associations sous la présidence de **M. Jacques FERRANDON, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **25 janvier 2021**

Présents : Mme Michelle THEVENIN, Mme Sonia TISSIER, Mme Annie BONDOUX, M. Daniel BETTENCOURT, M. Marc MONNIER, M. Jean-Luc PACAUD, Mme Séverine FERRANDON, M. Mickaël LAURENT, M. Christian PELTIER, Mme Elisabeth PETITEAU, M. Philippe FAULCONNIER, M. Jacques FERRANDON

Excusés : Mme Valérie PILORGE – M. Didier COCHIN - M. Yoann PERNOLLET

Pouvoir :

Secrétaire de séance : **M. Jean-Luc PACAUD**

Après relecture, le compte rendu de la réunion du 29 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

M. le maire présente aux membres du conseil municipal M. Luc GUILLANEUF, qui va remplacer M. Claude BOUBY au poste d'adjoint technique communal après son départ en retraite à compter du 1<sup>er</sup> mai prochain. Le conseil municipal lui souhaite la bienvenue.

### **Délibération n° 2021 - 14 :** **Budget primitif 2021 (budget principal) :**

Le conseil municipal, après examen détaillé des propositions de M. le Maire pour l'élaboration du budget 2021, vote à l'unanimité, le budget ainsi présenté qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 901 549.00 € en section de fonctionnement, et à 720 934.62 € en section d'investissement (pour mémoire : 135 522.62 € de restes à réaliser en dépenses et 81 687.00 € de restes à réaliser en recettes)

Ces investissements concernent principalement la fin des travaux d'aménagement de la place (131 977 € - restes à réaliser), des travaux de voirie (16 834.00 €), des travaux aux bâtiments communaux (34 525.00), des acquisitions de matériels (12 140.00 €), la réalisation du nouveau plan du cimetière (3 000.00 €).

### **Délibération n° 2021-15 :** **Vote du budget primitif 2021 (budget assainissement) :**

Le conseil municipal, après examen détaillé des propositions de M. le Maire pour l'élaboration du budget 2021, vote à l'unanimité, le budget ainsi présenté qui s'équilibre en

recettes et en dépenses à 79 729.00 € en section de fonctionnement, et à 70 053.00 € en section d'investissement.

**Délibération n° 2021 – 16 :**

**Vote des taxes directes locales pour 2021 :**

M. le Maire expose les besoins financiers pour équilibrer le budget et propose de ne pas changer le taux des deux taxes pour 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les propositions de M. le maire et fixe ainsi les impositions 2021 :

Taxes	Base d'imposition	Taux voté	Produit voté
Taxe foncier bâti	444 700	36.64 %	162 938.00€
Taxe foncier non bâti	60 800	41.57 %	25 275.00€
Total			188 213.00€

**Délibération n° 2021 – 17 :**

**Modification des statuts du SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande du Président du SIVOM Rive Gauche Allier, l'informant du retrait par le comité syndical de la délibération pour laquelle la commune avait donné son accord en date du 23 octobre 2020, suite à remarques de la Préfecture de l'Allier. Le SIVOM a donc pris une nouvelle délibération, et il a été demandé d'inscrire à l'ordre du jour de la présente réunion du Conseil Municipal la nouvelle demande de modification des statuts du SIVOM.

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Président du Sivom Rive Gauche Allier, des statuts modifiés, ainsi que de la délibération prise par le Comité Syndical, en date du 26 février 2021 les approuvant.

A la suite de l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- annule la délibération n° 2020-50 approuvant la modification des statuts du SIVOM
- approuve la modification des statuts du Sivom Rive Gauche Allier telle que présentés ce jour.

**Délibération n° 2021 – 18 :**

**Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la communauté de communes Bocage Bourbonnais**

VU la loi n°2014 - 366 du 24 mars 2014, pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvelé, dite loi ALUR et notamment l'article 136 ;

Il est exposé :

La loi dite loi ALUR prévoit un transfert automatique à l'EPCI à fiscalité propre de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la date du premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Toutefois, l'article 136 prévoit que si dans les trois mois précédant le 1er janvier 2021, au moins 25 % des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI représentant 20 % de la population concernée, se sont opposés, le transfert de compétence n'aura pas lieu.

L'article 5 de la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, étend la période durant laquelle les communes peuvent délibérer pour s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité. Cette période court désormais du 1er octobre 2020 au 30 juin 2021.

Il est proposé au Conseil municipal d'utiliser cette possibilité et de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme en faveur de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

***- S'OPPOSE au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.***

#### **Questions diverses :**

- Travaux d'aménagement de la place : la dernière réunion de chantier doit avoir lieu la semaine prochaine, avant la réception du chantier prévue la semaine suivante.
- Travaux à l'école : un rendez-vous a été pris avec Mme MANZANARES, chargée de mission auprès de l'Agence Technique Départementale de l'Allier, pour la préparation du projet de rénovation des locaux scolaires
- Vaccination covid à Châtel : 36 personnes de 75 ans et plus ou ayant une comorbidité, habitants à Châtel-de-Neuvre ou alentours, ont reçu une première dose du vaccin Pfizer le 24 mars à la salle polyvalente. La deuxième dose sera injectée le 22 avril. Etaient présents 1 médecin et 2 infirmières. Tout s'est bien déroulé.
- Site internet : Mickaël LAURENT présente en quelques mots le futur nouveau site internet de la commune : beaucoup d'informations doivent encore y être apportées avant de pouvoir l'ouvrir au public.
- Parcours PEPIT : il s'agit d'un parcours découverte, d'une chasse au trésor pour les enfants et leur famille, à partir d'une application à télécharger : à peaufiner avec le CAUE, pour un itinéraire sur la commune.
- Via Allier : « véloroute » de l'Auvergne : un aménagement devrait être réalisé sur la commune : en stand-by pour l'heure
- Cinéma en plein air : l'Office du Tourisme de Bourbon l'A. organise cet été des séances de cinéma en plein air sur plusieurs communes de la com. com. : 1 séance aura lieu à Châtel-de-Neuvre, sur le parking vers l'église.
- Le bar « L'entrepotes » est loué à Mme Christelle HOUCHE depuis la mi-février.
- Des panneaux de signalisation de la Réserve Naturelle ont été installés ou sont en cours d'installation.

**Pour copie conforme  
Fait à Châtel-de-Neuvre, le 13 avril 2021  
Le Maire, Jacques FERRANDON**

M. Jacques FERRANDON, maire	M. Didier COCHIN Secrétaire de Séance	M. Philippe FAULCONNIER
Mme Valérie PILORGE (pouvoir donné à M. COCHIN)	Mme Annie BONDOUX	M. Daniel BETTENCOURT
M. Jean-Luc PACAUD	Mme Séverine FERRANDON	M. Mickaël LAURENT
M. Marc MONNIER	M. Christian PELTIER	Mme Elisabeth PETITEAU
Mme Sonia TISSIER	Mme Michelle THEVENIN	